

Maisons
mersoises

Villas
exemplaires

Bonnes
restaurations

Maisons
dégustées

L'hôtel "le Bellevue"
à travers le siècle

Une protection MH :
la Villa Rip

Accueil

- Accueil
- Cartographie
- Galerie détails
- Bibliographie
- Crédits

Depuis les hautes falaises crayeuses creusées par la Bresle, on distingue bien ce qu'il est convenu d'appeler les "trois villes sœurs". Un peu dans les terres, Eu et son église dominant les alentours, puis, créés ultérieurement de chaque côté de l'embouchure du fleuve, on remarque au sud Le Tréport, port laborieux, aménagé comme tel depuis longtemps et, au nord, Mers-les-Bains, petit village devenu au 19^e siècle une station balnéaire. La toponymie ne laisse aucun doute sur la vocation de



chacune des communes et le fait qu'elles soient respectivement attachées à deux régions différentes (la Normandie et la Picardie) conduirait aussi à penser qu'il n'y a ici aucune unité. Pourtant l'expression même de "trois villes sœurs" dit bien le lien organique qui unit ces trois communes. Mais il faut avoir recourt au prisme de l'Histoire pour le comprendre.



Le Tréport, station balnéaire à la mode offrait déjà ses magnifiques villas en front de mer et son casino. Depuis l'ouverture en 1873 de la ligne de chemin de fer « Paris-le Tréport » par Abancourt, il suffit de 3 heures pour faire le trajet. En conséquence, le succès du Tréport s'amplifie à tel point que la station balnéaire est submergée par le flot des touristes. C'est alors que

Mers-les-Bains se développe, absorbant tous ces nouveaux adeptes du bain de mer.

Par la loi du 27 juin 1837, Louis Philippe annexe une partie du territoire de Mers (jusqu'au site casino) de façon inique, empêchant tout développement de Mers en front de mer. Il faudra plus de cinquante années de luttes politiques et administratives pour que Mers retrouve le 14 mai 1891 son territoire d'origine, amputé de quelques parcelles abandonnées au Tréport pour faciliter les négociations. Non sans quelques conflits d'usages (en 1904 il a fallu interdire le pâturage sur la prairie pour permettre aux estivants de jouer au tennis ou au croquet), la commune prend vite un nouveau visage. Il convient de rendre ici hommage aux élus mersois qui ont alors su maîtriser ces afflux successifs pour proposer une forme urbaine extrêmement rationnelle.

En effet, s'il faut distinguer chronologiquement trois phases rapprochées de constructions de 1850 à 1896 environ (au pied de la falaise et en pourtour de la prairie, puis de la falaise au casino, et



enfin la deuxième partie du front de mer jusqu'au Tréport), cette progression se fait toujours dans le cadre d'îlots bien dessinés :

suffisamment réguliers pour doter la ville d'un cadre urbain solide et garantir systématiquement un accès perpendiculaire au front de mer, et suffisamment divers pour éviter toute impression de monotonie, mal venue dans une station de plaisance. Mieux encore, au sein même de ces îlots, les parcelles sont vendues individuellement, ce qui assure une très grande variété des constructions. Sur les plus grandes de ces parcelles, les promoteurs ont pu dresser des villas doubles ou triples qui font l'originalité du patrimoine bâti mersois.

Cet ensemble remarquablement cohérent justifie la mise en place d'un secteur sauvegardé approuvé dès 1986. Mais cette perception un peu idéalisée du site ne doit pas cacher les défis qui s'y présentent aujourd'hui.

Il faut en effet veiller à certains points que les aléas de l'évolution de la station et la disposition du site ont lentement entérinés : ainsi l'emplacement de l'ancien casino, en face de "la prairie" a fait et fera l'objet d'évolutions importantes et joue un rôle d'interface entre le front de mer et la ville. De même, il faut encourager le soin et

l'embellissement des villas qui sont en retrait du front de mer et autour de la prairie.

La fantaisie ordonnée du front de mer doit pouvoir garder sa particularité et les bonnes volontés doivent parfois être tempérées : il ne s'agit pas de donner à la ville entière des couleurs vives mais bien de respecter la nature de chaque villa. Et c'est précisément ce qui a motivé la création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur : en permettant à chacun d'identifier le style des villas (anglo-normand, flamand, picard, mauresque, Renaissance, Louis XIII, Napoléon III, années 30, etc) on assure une juste appréhension des travaux à y effectuer.

On présentera donc quelques villas caractéristiques de leur style, mais aussi des modèles de bonnes restaurations et inversement, puisque Mers-les-Bains en compte aussi, quelques contre-exemples. Le Galerie détails pourra s'avérer utile pour saisir les nuances de cette pédagogie précieuse du patrimoine bâti.

Haut de page